



T-ES(2023)22_fr

6 février 2024

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

Rapport de réunion

40^e réunion

Lieu : Strasbourg et plateforme ZOOM

28-30 novembre 2023

Élaboré par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

1. Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 40^e réunion au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, et sur la plateforme ZOOM du 28 au 30 novembre 2023. L'ordre du jour et la liste des participants font l'objet des Annexes I et II du présent rapport.

1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et du rapport de la 39^e réunion

2. Mme CASTELLO-BRANCO (Présidente, Portugal) ouvre la réunion. Le Comité adopte son ordre du jour.

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

2.1. Point sur les réponses des États au nouveau questionnaire « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les cadres juridiques »

3. Mme SCAPPUCCI (Secrétaire exécutive du Comité) indique que 41 Parties ont répondu au questionnaire thématique sur les cadres juridiques diffusé en juin 2023. Elle souligne que les 7 Parties¹ qui n'ont pas encore répondu doivent le faire dès que possible car l'analyse des réponses et des informations supplémentaires qui peuvent encore être transmises par les organisations de la société civile et les organismes similaires doit commencer lors de la prochaine réunion (13-15 février 2024). L'Annexe III du présent rapport reproduit le calendrier de l'analyse prévue pour chaque question de l'évaluation des cadres juridiques. Il est rappelé que les rapporteurs volontaires pour s'occuper des questions à examiner lors des 42^e et 43^e réunions du Comité (respectivement en juin et novembre 2024) doivent informer le Secrétariat, à l'adresse lanzarote.committee@coe.int, de la ou des questions sur lesquelles ils souhaitent travailler.

4. Au cours de la présente réunion, les rapporteurs² des questions à évaluer lors de la 41^e réunion (13-15 février 2024) conviennent avec le Secrétariat qu'ils présenteront des observations orales préliminaires sur les tendances générales relevées dans les réponses. Un premier projet de texte écrit sera préparé ultérieurement (une fois que les observations préliminaires concernant toutes les questions interdépendantes auront été présentées, afin de garantir la cohérence).

¹ L'Albanie, le Danemark et la Tunisie ont envoyé leurs réponses après la 40^e réunion du Comité de Lanzarote, portant ainsi le nombre de Parties ayant répondu à 44. Les Parties n'ayant toujours pas répondu sont la Grèce, la Macédoine du Nord, la Fédération de Russie et la Suède.

² Les rapporteurs pour cette première série de questions sont les suivants :

- question 1 : Mme LOVŠIN (Slovénie) ;
- questions 2 et 3 : Mme DOSZPOTH (Hongrie) ;
- question 4 : Mme RYAN-ROUGER (Missing Children Europe) ;
- questions 5 et 6 : Mme CASTELLO-BRANCO (Portugal) ;
- question 10 : Mme MUSCAT (Malte).

5. En ce qui concerne les futurs travaux de suivi, le Comité charge le Secrétariat de préparer des notes conceptuelles contenant des suggestions sur les points suivants :
- le ou les prochains questionnaires thématiques visant à évaluer les politiques et les stratégies sur des aspects précis du cercle de confiance ;
 - les différentes étapes à franchir pour examiner la mise en œuvre des recommandations adressées aux Parties dans le cadre du cycle de suivi sur les défis soulevés par les images et vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants.

2.2. Présentation du projet révisé d'enquête sur les données, mettant à jour l'enquête de 2010 du CDPC sur la prévalence de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants (document de travail T-ES(2023)11 rév.)

6. Mme TREWINNARD (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) fait le point auprès du Comité sur les modifications apportées au document de travail T-ES(2023)11 rev. depuis la 39^e réunion. Le document a été révisé à la lumière des discussions et des commentaires faits par le Comité lors de la réunion, puis soumis pour commentaires et discussions supplémentaires aux membres du Comité qui se sont portés volontaires pour fournir un soutien supplémentaire au Secrétariat dans ce contexte, à savoir Mme DE CRAIM (Belgique), M. NIKOLAIDIS (Grèce), M. MAGNUSSON (Islande) et Mme MUSCAT (Malte). Le texte a ensuite été révisé et discuté avec le Bureau avant d'être transmis au Comité pour examen lors de la présente réunion. Au cours des discussions pendant la présente réunion, M. NIKOLAIDIS (Grèce) fait le point sur le système de collecte de données pour une réponse coordonnée à la violence et à la négligence envers les enfants via un ensemble minimum de données ([CAN-MDS](#)), recensé comme pratique prometteuse lors du premier cycle de suivi. M. MAGNUSSON (Islande) informe le Comité que certains indicateurs internationaux pourraient être utilisés pour aider les États à améliorer leurs mécanismes de recueil de données et suggère au Comité d'inviter l'ONU DC et EUROSTAT à présenter leurs mécanismes en la matière lors d'une prochaine réunion. Il rappelle que si le Comité recueille directement des données statistiques, il faut établir précisément ce qu'il en fera. Mme BERNARDON (Italie) informe le Comité qu'en Italie, l'Observatoire de lutte contre la pédophilie et la pédopornographie est chargé d'acquérir et de suivre des données et des informations sur la prévention et la répression des abus sexuels sur les enfants à l'aide d'une base de données multidisciplinaire. La base de données est coordonnée par le Département des politiques familiales au sein de la Présidence du Conseil des ministres, et recueille également des données auprès des ministères de l'Intérieur (y compris la police, les carabinieri et la Guardia di Finanza), de la Justice, de la Santé et de la ligne d'assistance téléphonique 114. Le Comité décide de continuer avec la Partie I du projet de document afin d'obtenir des informations des États parties sur les données recueillies et les modalités de collecte. Il décide aussi de ne pas traiter pour l'instant les questions de la Partie II posées aux Parties au sujet de la collecte de données statistiques. Il décide également d'inviter les pays et organisations suivants à présenter des exemples de collecte de données lors d'une prochaine réunion : Italie, ONU DC, EUROSTAT et CAN-MDS.

3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

3.1. Journée européenne : apprendre des victimes et survivant·e·s d'exploitation et d'abus sexuels subis dans l'enfance

3.1.1. Table ronde : exemples de pratiques prometteuses permettant d'apprendre des victimes et survivant·e·s de violences sexuelles subies dans l'enfance pour inspirer un changement de politiques

7. À la suite de la table ronde de la Journée européenne ([programme](#)), le Comité remercie tous les participants pour leurs interventions et prend note des principaux messages suivants :

- il est essentiel de clarifier le rôle et la finalité de la participation des victimes/survivant·e·s³ ;
- les décideurs politiques doivent appliquer une approche tenant compte du traumatisme subi, ce qui peut nécessiter qu'ils suivent une formation s'ils dialoguent avec des victimes/survivant·e·s ;
- il convient de communiquer des informations sur les suites qui seront données aux recommandations et résultats de cette collaboration ;
- il faudrait reconnaître que les victimes/survivant·e·s possèdent une expertise professionnelle, en plus de l'expérience de l'exploitation et des abus sexuels subis dans l'enfance, ce que les décideurs politiques devraient prendre en compte et valider dans le contexte de la participation ;
- la participation des victimes/survivant·e·s devrait être intégrée dans l'élaboration des lois et des politiques afin de lui conférer un caractère effectif, et non purement symbolique ; la pérennité du Commissaire indépendant et du Conseil des survivant·e·s, en Allemagne, a été recensée comme une pratique prometteuse.

3.1.2. Présentation et discussion sur le projet de lignes directrices sur la participation des victimes/survivant·e·s

8. Mme TAYLOR et Mme OTIENDE (expertes indépendantes) présentent au Comité un projet de lignes directrices à l'intention des décideurs politiques sur la participation des victimes/survivant·e·s. Ces lignes directrices visent à garantir une véritable participation des victimes et survivant·e·s d'abus sexuels commis pendant l'enfance. Elles reposent notamment sur les principes suivants : la participation doit tenir compte du traumatisme subi, les victimes/survivant·e·s doivent bénéficier du principe d'autodétermination tout au long du processus de participation et les personnes qui défendent la cause des survivant·e·s doivent être habilitées à collaborer avec les décideurs politiques, dans le respect des principes d'égalité et d'équité durant le processus de participation. Au cours des discussions qui s'ensuivent, le Comité reconnaît que les

³ Les termes victimes et survivant·e·s se veulent aussi inclusifs que possible, toutes les personnes ayant subi des violences sexuelles dans l'enfance ne s'identifiant pas au terme « survivant·e ». Il convient également de noter que le terme « survivant·e » n'est pas utilisé dans le contexte de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants dans un État partie / [quelques États parties].

décideurs politiques pourraient tirer des enseignements de la participation des victimes et survivant·e·s d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants. Il examine comment les gouvernements et les autres décideurs politiques pourraient contribuer à la guérison des victimes/survivant·e·s. Les pistes évoquées sont notamment l'accès effectif aux réponses de la justice pénale et la participation aux enquêtes et aux commissions chargées d'établir les faits. Il est souligné que la mise en œuvre effective des recommandations découlant des enquêtes et des commissions est indispensable pour que les victimes/survivant·e·s sentent que leur parole a été entendue et pour améliorer les politiques et réponses visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants.

9. Il est indiqué au Comité que, pour une victime, le fait de s'entendre dire par une personne occupant une position de pouvoir qu'elle est crue et reconnue comme victime peut avoir un effet très thérapeutique. Les expertes indépendantes informent le Comité des différentes formes de participation possibles, parmi lesquelles la participation des victimes/survivant·e·s à l'élaboration de plans d'action nationaux, la cocréation de politiques et de pratiques ou encore la participation en tant que consultants et conseillers pour la mise en œuvre de ces politiques. Le Comité discute aussi de plusieurs ressources qui peuvent être utiles aux décideurs politiques souhaitant dialoguer avec des victimes/survivant·e·s et qui seront intégrées dans les lignes directrices publiées. L'absence de réglementation concernant les médias et de lignes directrices sur le signalement des cas d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants est considérée comme une lacune importante, que les décideurs politiques pourraient combler en fournissant des orientations et des boîtes à outils aux médias pour permettre une participation véritable et sûre des victimes/survivant·e·s tout en évitant une réactivation du traumatisme et une revictimisation. L'absence de révélation ou la révélation tardive est également identifiée comme une thématique nécessitant davantage d'outils, sachant qu'il est constaté que les enfants se confient souvent à leurs pairs. La sensibilisation et l'éducation par les pairs, notamment la formation pour apprendre aux jeunes à révéler les faits, sont identifiées comme un domaine nécessitant davantage de mesures et de ressources. Les services intégrés et pluridisciplinaires sont jugés essentiels pour prévenir la polyvictimisation et la revictimisation.

3.2. Examen et décisions concernant le suivi du séminaire public du 31 mai 2023 sur les défis posés par la prescription des infractions sexuelles contre les enfants et sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles

3.2.1. Examen et discussion sur le premier projet de note d'orientation ou document similaire sur la prescription des infractions sexuelles contre les enfants (document de travail T-ES(2023)19)

10. Avant la discussion sur le projet de document de travail, le Comité a un échange avec M. KEYAERTS, Secrétaire juridique de la Cour constitutionnelle belge, qui présente l'arrêt n° 76/2022 de la Cour constitutionnelle belge « Ligue des droits humains » et « Association syndicale des magistrats » relatif à la constitutionnalité de modifications législatives visant à supprimer la prescription d'un certain nombre d'infractions liées à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants.

11. Après la présentation du projet de document de travail par Mme MALAREVA (Conseillère juridique du Comité de Lanzarote), le Comité propose plusieurs amendements et charge le Secrétariat de préparer un projet d'avis sur la base du document de travail. Ce projet d'avis devrait notamment reconnaître que le meilleur moyen de mettre en œuvre l'article 33 de la Convention est de supprimer la prescription des infractions à caractère sexuel contre des enfants, suivi de leur extension significative et d'autres pratiques similaires (conformément à la recommandation de la [Résolution 2330 \(2020\) de l'APCE](#) et à une recommandation du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies publiée en 2022 qui vise à « supprimer les obstacles systémiques qui entravent l'accès des enfants à la justice [...], notamment les délais de prescription limités »⁴). Il est convenu que le projet d'avis ne se prononcera pas directement sur l'incompatibilité de certaines dispositions juridiques avec la Convention et qu'il énumérera les moyens de mettre en œuvre l'article 33, mais sans les classer.

12. Le Comité convient que les commentaires écrits sur le texte envoyés par les Parties ayant exprimé le souhait de faire de tels commentaires (par exemple pour clarifier les dispositions juridiques des Parties, proposer des changements terminologiques, etc.) devront parvenir au Secrétariat à l'adresse lanzarote.committee@coe.int au plus tard le 22 décembre 2023.

3.2.2. Examen et décisions sur les perspectives évoquées dans la note conceptuelle sur les futurs travaux du Comité sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles (document de travail T-ES(2023)13)

13. Mme LABBADI (juriste assistante, Secrétariat du Comité de Lanzarote) présente la note conceptuelle sur les suites possibles à donner au séminaire de renforcement des capacités sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles (T-ES(2023)13). Elle rappelle que ce document de travail, interne, a pour objectif d'engager la discussion sur la nature des actions de suivi proposées, en se concentrant sur leur contenu et non sur la terminologie utilisée. À l'issue des échanges, le Comité parvient à un accord sur le fond des actions de suivi proposées et charge son Secrétariat de préparer un projet d'avis sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles, en y intégrant ces actions et en les révisant sur la base des commentaires formulés par certains de ses membres pendant la réunion. Les commentaires portent notamment sur les points suivants :

- déterminer quels articles de la Convention de Lanzarote ont trait à l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles ;
- clarifier la différence entre l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles et l'âge en dessous duquel un enfant n'est jamais considéré comme étant capable de donner son consentement ;
- reformuler les exigences relatives aux clauses de différence d'âge (c'est-à-dire en tenant compte des enfants en situation particulièrement vulnérable, de la contrainte à l'égard des enfants, etc.).

⁴ Voir Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (2022), A/77/41, annexe II, paragraphe 25.

3.3. Informations communiquées par les membres, les participants et les observateurs sur les changements intervenus dans la politique, la législation, les dispositions institutionnelles, les pratiques nationales et/ou présentation d'activités pertinentes

3.3.1. Bref tour de table des membres pour informer le Comité de tout changement récent dans la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels au niveau national qui illustre l'impact des recommandations et décisions du Comité de Lanzarote

14. Le Comité est informé de ce qui suit :

- réformes constitutionnelles visant à reconnaître les droits de l'enfant au niveau constitutionnel, en particulier l'intérêt supérieur de l'enfant et le droit des enfants de participer (Luxembourg), et à supprimer la prescription de toutes les infractions sexuelles commises contre des enfants de moins de dix-huit ans, au motif de garantir le droit fondamental des enfants au développement et à la sécurité dans le pays (Mexique⁵) ;
- adoption ou proposition de modifications dans le domaine du droit de la famille pour améliorer le statut des enfants dans la famille et la société, pour relever l'âge légal du mariage, pour mettre fin aux droits parentaux d'un parent qu'un jugement définitif a reconnu coupable d'exploitation et d'abus sexuels concernant un enfant (Bosnie-et-Herzégovine) ;
- préparation ou adoption de stratégies ou plans d'action nationaux à la suite des recommandations spécifiques du Comité de Lanzarote sur les droits de l'enfant (Bulgarie et Finlande), sur la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote (Finlande) et sur la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants (Italie) ;
- adoption de documents adaptés aux enfants, tels que les versions adaptées aux enfants de stratégies et plans d'action nationaux, contenant notamment des informations sur les numéros à contacter pour signaler des abus et demander de l'aide (Italie) ;
- déclarations du gouvernement sur la priorité politique accordée à la prévention de toutes les formes de violence sexuelle (Luxembourg) ;
- création de Barnahus et d'autres structures similaires pour apporter une réponse pluridisciplinaire et interinstitutionnelle aux abus sexuels sur enfants ou travaux pour la mise en place de ces types d'établissements (Croatie, Finlande) ;
- introduction dans le programme d'enseignement national d'une éducation sexuelle obligatoire, complète et adaptée à l'âge, conformément à la Convention de Lanzarote, malgré certaines réactions négatives de parents (Belgique) ;
- projets sur différents thèmes : diffusion à la télévision nationale d'un documentaire sur les victimes et survivant-e-s d'abus sexuels sur des enfants commis par des membres du clergé (Belgique), amélioration de la protection des enfants contre toutes les formes de violence à l'école, recueil de

⁵ Le Mexique étant l'un des États qui ont contribué à la rédaction de la Convention, il participe aux réunions du Comité de Lanzarote même s'il n'est pas encore Partie à la Convention.

témoignages de victimes et survivant-e-s de violences sexuelles (Luxembourg) ;

- coopération entre des autorités nationales et des organisations internationales, par exemple les organes de suivi et intergouvernementaux du Conseil de l'Europe (Bulgarie), l'unité de coopération (Croatie), les Nations Unies et l'UNICEF pour soutenir le travail de suivi du Comité de Lanzarote en recueillant le point de vue des enfants avec le questionnaire adressé aux enfants dans le cadre du 3^e cycle de suivi (Bosnie-Herzégovine) et pour renforcer les capacités des professionnels travaillant avec les enfants afin d'améliorer la protection des droits de l'enfant (Luxembourg).

3.3.2. Présentation des travaux et activités récents des observateurs ou des participants du Comité de Lanzarote susceptibles d'enrichir les résultats des travaux en cours du Comité

15. Mme CASTELLO-BRANCO rappelle que le Comité a décidé d'organiser des tables rondes annuelles pour présenter les initiatives de ses observateurs en matière de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants. La table ronde de 2023 se déroule pendant la présente réunion. Elle donne lieu notamment aux présentations suivantes (les fichiers PowerPoint contenant de plus amples détails sur chaque initiative sont disponibles dans l'espace partagé du Comité) :

- M. DRENNAN ([WPGA](#)) : conclusions de l'[Évaluation mondiale de la menace 2023](#) de WeProtect Global Alliance ;
- Mme TOMMASINO ([EVAC](#)) : point sur les travaux menés par End Violence Against Children dans le cadre de l'initiative Data for Change ;
- M. TUNKS ([IWF](#)) : travaux d'Internet Watch Foundation sur la lutte contre les matériels d'abus sexuels sur enfants créés à l'aide de l'intelligence artificielle générative ;
- Mme NAUMOVSKA ([INHOPE](#)) : échange efficace de données pour lutter contre les matériels d'abus sexuels sur enfants en ligne ;
- M. McVARISH (Brave Movement) : « Brave Movement – année 2 » ;
- Mme WITORSKI ([ECPAT](#)) : résultats d'un sondage réalisé dans l'UE et intitulé « [Que pensent vraiment les citoyens de l'UE de la confidentialité des données et de la protection des enfants en ligne ?](#) ».

3.3.3. Point sur l'état d'avancement des négociations sur la [proposition de règlement de l'UE en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#) et de la révision de la directive 2011/93 de l'UE et d'autres directives pertinentes

16. M. LOVASZ (Commission européenne, Direction générale de la migration et des affaires intérieures) informe le Comité que le Parlement européen a adopté un avis sur cette proposition en sa séance plénière de novembre 2023 et qu'un avis du Conseil européen est attendu. Il souligne également que les travaux sur la refonte de la directive 2011/93 de l'UE se poursuivent et que l'examen de ce texte est prévu pour le premier trimestre 2024. Il accepte d'informer le Comité des futures avancées et des éventuels résultats lors de la prochaine réunion du Comité, y compris en ce qui concerne la directive de 2012 de l'UE sur les droits des victimes.

3.3.4. Point sur l'état d'avancement des [négociations](#) (en anglais uniquement) du Comité spécial des Nations Unies chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

17. Le Secrétariat indique qu'un [nouveau projet de Convention](#) a été diffusé, dont les négociations auront lieu en janvier. Les collègues de la Convention sur la cybercriminalité feront donc le point sur la nouvelle phase de négociations lors de la 41^e réunion du Comité (13-15 février 2023). Dans l'intervalle, les membres du Comité de Lanzarote sont invités à contacter leurs collègues de la Convention de Budapest pour se coordonner au sujet des stratégies de négociation, en particulier en ce qui concerne les projets d'articles 13 à 15 portant sur les infractions sexuelles contre des enfants.

4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote

4.1. Point sur les travaux du Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (GCU)

18. Le Secrétariat indique que la première réunion du GCU étant prévue du 29 novembre au 1^{er} décembre 2023, un point sera fait sur les progrès réalisés et les prochaines étapes lors de la 41^e réunion du Comité (13-15 février 2024).

4.2. Point sur les travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

19. Mme FATALIYEVA (Présidente de la Sous-Commission des enfants de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE) a tout d'abord informé le Comité de l'adoption de deux rapports sur la prévention des conduites addictives et la promotion de la santé mentale des enfants et des jeunes adultes. Elle a ensuite présenté des activités spécifiques sur la protection des enfants contre la violence, y compris la violence sexuelle, en mettant l'accent sur les rapports en cours d'élaboration sur « La maltraitance des enfants en Europe : traitement, indemnisation et prévention » par M. Pierre-Alain Fridez (Suisse, SOC) et « Le droit de l'enfant à la protection lors de l'utilisation d'Internet » par M. Joseph O'Reilly (Irlande, PPE/DC). Elle a également attiré l'attention sur la déclaration du Président de l'Assemblée, M. Tiny Cox, à l'occasion de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre), soulignant l'importance de s'engager auprès des victimes/survivant.e.s d'exploitation et d'abus sexuels aux niveaux national et local, afin d'apprendre d'eux/elles et de leurs expériences traumatisantes. Enfin, Mme FATALIYEVA a informé le Comité que des débats urgents sur la situation des enfants ukrainiens, y compris leurs déportations et transferts illégaux, ont également eu lieu, et qu'il est prévu de poursuivre les discussions et de prendre des mesures pour remédier à leur situation.

4.3. Comptes rendus de membres du Comité de Lanzarote ou du Secrétariat ayant participé, au nom du Comité, à des réunions d'organes du Conseil de l'Europe ou à des événements extérieurs

20. Mme CASTELLO-BRANCO informe le Comité de sa participation aux événements sur le renforcement du système de protection de l'enfance au Maroc organisés par le Conseil de l'Europe à Rabat les 24 et 25 octobre 2023 et souligne que l'échange d'idées a été très enrichissant pour toutes les parties prenantes. M. RAMLI (Conseil national des droits de l'homme (CNDH), institution indépendante au Maroc) déclare que l'échange d'idées et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes internationales et nationales, y compris les organisations de la société civile, ont abouti à la rédaction d'un rapport et à l'adoption de plusieurs recommandations pour mieux coopérer et protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. La principale recommandation pour le CNDH est d'exhorter le gouvernement à ratifier la Convention de Lanzarote, qui est considérée comme un instrument important pour assurer la protection des enfants, en plus du Troisième Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

4.4. Point sur les projets de coopération de la Division des droits des enfants

21. Mme GASPARYAN (Cheffe de l'Unité des projets de coopération, Division des droits des enfants) informe le Comité de l'état d'avancement des différents [projets de coopération](#) dans le domaine des droits de l'enfant. Elle présente notamment les résultats obtenus et les prochaines étapes des projets de soutien technique sur la Barnahus (Croatie, Finlande, Irlande et Espagne), la participation des enfants (République tchèque, Finlande, Islande, Portugal et Slovénie), la violence à l'égard des enfants (Géorgie, République de Moldova), les abus sexuels en ligne (Géorgie, République de Moldova et Monténégro) et la justice adaptée aux enfants (Slovénie et Ukraine).

5. Questions procédurales

22. Après une présentation de [Global Collaborative](#), réseau rassemblant exclusivement des bénévoles et dirigé par des survivant·e-s, qui réunit des organisations de défense des enfants, des établissements universitaires, des réseaux de survivant·e-s, des ONG et des acteurs religieux et qui vise à sensibiliser et éduquer la population afin de mieux protéger les enfants et de promouvoir des solutions pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants, le Comité décide d'accorder le statut d'observateur à cette organisation.

23. Le Comité adopte la liste des décisions de la présente réunion.

6. Questions diverses

24. L'ambassadeur du Mexique, M. SUÁREZ DEL REAL Y AGUILERA, informe le Comité de l'accord conclu dans son pays pour ratifier la Convention de Lanzarote et devenir un État partie en 2024.

25. Le Comité se félicite de l'approbation de la demande d'adhésion à WeProtect Global Alliance déposée par le Conseil de l'Europe.

Annex I

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et du rapport de la 39^{ème} réunion**
- 2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote**
 - 2.1. Point sur les réponses des Etats au nouveau questionnaire « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les cadres juridiques » et informations sur les prochaines étapes du cycle de suivi
 - 2.2. Présentation des indicateurs existants pour la collecte de données sur l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants et examen du projet révisé d'enquête sur les données, mettant à jour l'enquête 2010 du CDPC sur la prévalence de l'exploitation et des abus sexuels à l'encontre des enfants (document de travail T-ES(2023)11 rév.)
- 3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques**
 - 3.1. Examen et décisions sur le suivi du séminaire public du 31 mai 2023 sur les défis posés par la prescription en ce qui concerne les infractions sexuelles commises à l'encontre d'enfants et sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles
 - 3.1.1.a Echange avec M. KEYAERTS, référendaire à la Cour constitutionnelle belge
 - 3.1.1.b Première lecture d'un projet de sur les délais de prescription en matière d'infractions sexuelles commises à l'encontre d'enfants (document de travail T-ES(2023)20)
 - 3.1.2. Examen et décisions sur la voie à suivre suggérée dans la note conceptuelle sur les travaux futurs du Comité sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles (document de travail T-ES(2023)13)
 - 3.2. Journée européenne : apprendre des victimes et des survivant.e.s de l'exploitation et des abus sexuels à l'encontre des enfants
 - 3.2.1. Panel : exemples de pratiques prometteuses pour s'engager auprès des victimes et survivant.e.s de violences sexuelles subies dans l'enfance pour inspirer un changement de politiques
→ Voir détails en Annexe I

- 3.2.2. Présentation et discussion sur le projet de lignes directrices pour l'engagement des survivant.e.s
- 3.3. Informations par les membres, les participants et les observateurs sur les changements intervenus dans les politiques nationales, la législation, les dispositions institutionnelles, les pratiques et/ou présentation d'activités pertinentes
- 3.3.1. Bref tour de table des membres pour informer le Comité de tout changement récent dans la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels au niveau national qui illustre l'impact des recommandations et décisions du Comité de Lanzarote
- 3.3.2. Présentation : activité récente des observateurs ou des participants du Comité de Lanzarote susceptible d'enrichir les résultats des travaux en cours du Comité
→ Voir détails en Annexe II
- 3.3.3. Point sur l'état d'avancement des négociations sur la [proposition de règlement de l'UE en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#) et de la révision de la directive 2011/93 de l'UE et d'autres directives pertinentes
- 3.3.4. Point sur l'état d'avancement des [négociations](#) (en anglais uniquement) du comité ad hoc des Nations unies (UN AHC) en vue de l'élaboration d'une convention internationale globale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins criminelles
- 4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote**
- 4.1. Point sur les travaux du groupe de consultation sur les enfants d'Ukraine (CGU)
- 4.2. Point sur les travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)
- 4.3. Débriefings des membres du Comité de Lanzarote ou de son secrétariat ayant participé à des réunions d'instances du Conseil de l'Europe ou à des événements extérieurs au nom du Comité de Lanzarote
- 4.4. Point sur les projets de coopération de la Division des droits des enfants
- 5. Questions procédurales**
- 5.1. Examen et décision concernant la demande de statut d'observateur présentée par [Global Collaborative](#)

5.2. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

6. Questions diverses

Dates des prochaines réunions

- **41^{ème} réunion** : 13-15 février 2024 (Strasbourg)
- **42^{ème} réunion** : 11-13 juin 2024 (Strasbourg)
- **43^{ème} réunion** : 4 jours, deuxième moitié d'octobre/début novembre (dates et lieu exacts à confirmer)

Annex II

List des participants

MEMBERS / MEMBRES

STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION

ALBANIA / ALBANIE	Ms Alma TANDILI Chairperson of the State Agency for the Rights and Protection of the Child Ministry of Social Affairs, Youth and Equality Apologised / Excusée
ANDORRA / ANDORRE	Mme Lara FORTÓ RIBERA Psychologue Unité « Enfance et Adolescence » Ministère des Affaires sociales, de la Jeunesse et de l'Égalité ONLINE PARTICIPATION
ARMENIA / ARMÉNIE	Ms Gayane HOVAKIMYAN Consultant to the Director Center for Implementation of Legal Education and Rehabilitation Programs Ministry of Justice
AUSTRIA / AUTRICHE	Ms Madalena PAMPALK-LORBEER Public Prosecutor / Consultant Section IV – Criminal Law Division IV 1 – Substantive Criminal Law Federal Ministry for Justice ONLINE PARTICIPATION
AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN	1. Mr Samir GARAYEV Head of Division Main Department on Combatting Trafficking in Human Beings Ministry of Internal Affairs ONLINE PARTICIPATION 2. Ms Jeyran RAHMATULLAYEVA Head of the Administrative Office State Committee for Family, Women and Children Affairs Apologised / Excusée

BELGIUM / BELGIQUE	<p>1. Ms Christel DE CRAIM Head of Service Service for Criminal Policy FPS Justice</p> <p>2. Mr David KEYAERTS Legal secretary Constitutional Court</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE	<p>Ms Tijana BOROVIČANIN High Expert Associate Sector for Human Rights Ministry for Human Rights and Refugees</p>
BULGARIA / BULGARIE	<p>Mr Yanko KOVACHEV State Expert “Child Policies and Programs, Strategic Development and Coordination” Directorate State Agency for Child Protection</p>
CROATIA / CROATIE	<p>1. Ms Marlena JUKIĆ Apologised / Excusée Head of Service Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for criminal law Ministry of Justice and Public Administration</p> <p>2. Ms Anita PRUSINA Professional associate Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for criminal law Ministry of Justice and Public Administration</p>
CYPRUS / CHYPRE	<p>Ms Panayiota TRIFILLI Social Welfare Officer Social Welfare Services Deputy Ministry of Social Welfare</p>
CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	<p>Mr Šimon PEPŘÍK Criminal Law Unit Legislative Department Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
DENMARK / DANEMARK	<p>Ms Lea ELKJÆR TARPGÅRD Apologised / Excusée Head of Section Criminal Law Division Ministry of Justice</p>

ESTONIA / ESTONIE	<p>Ms Tuuli LEPP Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
FINLAND / FINLANDE	<p>Ms Satu SISTONEN Deputy Director, Legal Officer Unit for Human Rights Courts and Conventions Legal Service Ministry for Foreign Affairs</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
FRANCE / FRANCE	<p>M. Philippe OLIVIER Magistrat – Rédacteur Bureau de la négociation pénale européenne et internationale Direction des affaires criminelles et des grâces Ministère de la Justice</p>
GEORGIA / GÉORGIE	<p>Ms Ketevani TATUASHVILI Adviser Human Rights Secretariat Administration of the Government</p>
GERMANY / ALLEMAGNE	<p>Awaiting nomination / <i>Nomination en attente</i></p> <p>1. Ms Anne BERG Head of the Division for Criminal Law on Sexual Offences, Criminology, Criminal Justice Statistics Federal Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Mr David MEISE Legal officer Division for Criminal Law on Sexual Offences, Criminology, Criminal Justice Statistics</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>3. Ms Lena VOGELER Legal officer Division for Criminal Law on Sexual Offences, Criminology, Criminal Justice Statistics Federal Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>

GREECE / GRÈCE	<p>Mr George NIKOLAIDIS MEMBER OF THE BUREAU / Director <i>MEMBRE DU BUREAU</i> Department of Mental Health and Social Welfare Centre for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect Institute of Child Health</p>
HUNGARY / HONGRIE	<p>1. Ms Anna DOSZPOTH Legal Adviser Deputy State Secretariat for Criminal Law Codification Ministry of Justice</p> <p>2. Mr András GYÖRE Apologised / Excusé Child Protection Specialist Department for Child Protection and Guardianship Affairs Deputy State Secretariat for Social Affairs Ministry of Interior</p>
ICELAND / ISLANDE	<p>1. Mr Páll MAGNÚSSON MEMBER OF THE BUREAU / Counsellor <i>MEMBRE DU BUREAU</i> Permanent Mission of Iceland in Geneva</p> <p>2. Ms Hlín SÆPORSDDOTTIR Apologised / Excusée Senior Adviser Ministry of Education and Children</p>
IRELAND / IRLANDE	<p>Ms Corah CAPLES Assistant Principal Officer Criminal Justice Policy Department of Justice</p>
ITALY / ITALIE	<p>1. Mr Alfredo FERRANTE Apologised / Excusé Department for family policies Presidency of the Council of Ministers</p> <p>2. Ms Alessandra BERNARDON Department for family policies Presidency of the Council of Ministers</p>
LATVIA / LETTONIE	<p>Ms Indra AIZUPE Director Department of Criminal Law Ministry of Justice</p>
LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN	<p>1. Mr Claudio NARDI Apologised / Excusé Counsellor Division for Economic Affairs and Development Division for Security and Human Rights Office for Foreign Affairs</p> <p>2. Ms Sarah FRICK Psychologist Children and Youth Service Division Office of Social Services</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>

LITHUANIA / LITUANIE	Ms Kristina STEPANOVA Head of the Family and Child Rights Protection Group Ministry of Social Security and Labour	Apologised / Excusée
LUXEMBOURG / LUXEMBOURG	1. Mme Marguerite KRIER Conseiller de Gouvernement 1 ^{ère} classe Service des droits de l'enfant, chef de service Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse 2. Mme Fabienne ABENS Professeure détachée Service des droits de l'enfant Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	Apologised / Excusée
MALTA / MALTE	Ms Lorna MUSCAT Head of office Office of the Commissioner for Children ONLINE PARTICIPATION	MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU
REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	Mr Artur DEGTEARIOV Head of the Child Pornography Crime Investigation Section Cybercrime Investigation Directorate National Investigation Inspectorate General Police Inspectorate Ministry of Internal Affairs	
MONACO / MONACO	1. Mme Corinne BOURDAS MAGAIL Chargé de Mission Département des Relations Extérieures et de la Coopération Ministère d'Etat 2. Mme Cécile VACARIE-BERNARD Adjointe au Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales Direction de l'Action et de l'Aide Sociales ONLINE PARTICIPATION	Apologised / Excusée
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	Ms Jelena GRDINIĆ General Director Directorate for Criminal and Civil Legislation Ministry of Justice	
NETHERLANDS / PAYS-BAS	Ms Eugenia POZO MORILLAS Senior Policy Officer (Sexual violence crimes) Department of Justice and Security	Apologised / Excusée
NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD	Mr Dušan TOMŠIČ Ministry of Labour and Social Policy	Apologised / Excusé

NORWAY / NORVÈGE	Ms Maria Brit ESPINOZA Special Adviser International Affairs Department of Childhood, Youth and Family Affairs Ministry of Children and Families	
POLAND / POLOGNE	1. Ms Agnieszka MATYSEK Chief Specialist – Judge Victims’ Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice	
	2. Ms Magdalena BOCHIŃSKA Chief Specialist Victims’ Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice	Apologised / Excusée
PORTUGAL / PORTUGAL	Ms Maria José CASTELLO-BRANCO Legal Adviser Civil Justice Unit International Affairs Department Directorate General for Justice Policy Ministry of Justice	CHAIRPERSON / PRÉSIDENTE
ROMANIA / ROUMANIE	Ms Alina ION Legal Adviser Department for Drafting Legislation Ministry of Justice	
	ONLINE PARTICIPATION	
SAN MARINO / SAINT-MARIN	Ms Gloria VALENTINI Second Secretary Department of Foreign Affairs	
SERBIA / SERBIE	Mr Stevan POPOVIĆ Independent Advisor Family Protection Department Ministry of Family Welfare and Demography	Apologised / Excusé
SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Ms Petra GRZNÁROVÁ National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence against Children (NCC) Ministry of Labour, Social Affairs and Family	
	ONLINE PARTICIPATION	
SLOVENIA / SLOVÉNIE	Ms Jana LOVŠIN Head of Division EU Affairs and International Cooperation Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance Ministry of Justice	MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU

SPAIN / ESPAGNE	<p>Awaiting nomination / <i>Nomination en attente</i></p> <p>1. Ms Frieda SAN JOSÉ ARANGO Magistrate Adviser to the General Secretariat for Innovation and Quality of the Public Justice Service Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Mr Isaac MERINO MUÑOZ Prosecutor Staff Adviser in the Directorate General for the Public Justice Service Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
SWEDEN / SUÈDE	<p>Mr Per-Anders SUNESSON Apologised / <i>Excusé</i> Deputy Director-General Division for EU and International Affairs Ministry of Health and Social Affairs</p>
SWITZERLAND / SUISSE	<p>Mme Anita MARFURT Juriste Unité Droit pénal international Office fédéral de la justice Département fédéral de justice et police</p>
TUNISIA / TUNISIE	<p>Mme Fedoua DEROUICHE Apologised / <i>Excusée</i> Directrice de la coopération internationale et des relations extérieures Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées</p>
TÜRKIYE / TÜRKIYE	<p>1. Ms Songül BİNİCİ AKKAŞ Apologised / <i>Excusée</i> Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice</p> <p>2. Mr Bahattin EMRE Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice</p>
UKRAINE / UKRAINE	<p>1. Ms Svitlana ILCHUK VICE-CHAIRPERSON / <i>VICE-PRÉSIDENTE</i> Expert</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Ms Angelina OLIINYCHENKO State Expert of the Expert Group on Countering human trafficking, domestic violence and gender inequality Directorate for Digital Development and Social Services Ministry of Social Policy</p>
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	<p>1. Ms Leah BUCK International Lead</p>

	<p>Tackling Child Sexual Abuse Unit Tackling Exploitation and Abuse Directorate Public Safety Group Home Office</p> <p>2. Ms Gillian ADDO Policy Officer CSA victims policy Home Office</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
--	---

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS**STATES HAVING PARTICIPATED IN THE DRAFTING OF THE CONVENTION / ÉTATS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION**

CANADA / CANADA	Awaiting nomination / Nomination en attente
HOLY SEE / SAINT-SIÈGE	<p>Mme Alessandra AULA Secrétaire Générale Bureau international catholique de l'enfance ((BICE) Genève, Suisse</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
JAPAN / JAPON	Awaiting nomination / Nomination en attente
MEXICO / MEXIQUE	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p> <p>1. M. José Alfonso SUÁREZ DEL REAL Y AGUILERA Ambassadeur Plénipotentiaire Observateur Permanent Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe</p> <p>2. Mme Eva PIZANO CEJKA Adjointe à l'Observateur Permanent Première Secrétaire Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe</p>
UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Awaiting nomination / Nomination en attente

STATE INVITED BY THE COMMITTEE OF MINISTERS TO ACCEDE TO THE CONVENTION / ÉTAT INVITÉ PAR LE COMITÉ DES MINISTRES À ADHÉRER À LA CONVENTION

<p>MOROCCO / MAROC</p>	<p>1. Mme Lamiaa BEGHIEL Apologised / Excusée Cheffe du Service de la Protection des Enfants en Situation Difficile Division de l'Enfance – DPFEP Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille</p>	
	<p>2. Mme Nadia BAROUDI Apologised / Excusée Cheffe de la Division de l'Enfance Direction de la Promotion de l'Enfance, de la Famille et des Personnes Âgées Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille</p>	
	<p>3. Mme Malika SMAALI Chargée de projet Bureau du Conseil de l'Europe à Rabat</p>	
	<p>ONLINE PARTICIPATION</p>	
	<p>4. Mme Safae BENGADA Bureau du Conseil de l'Europe à Rabat</p>	
	<p>ONLINE PARTICIPATION</p>	
<p>EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE</p>	<p>5. M. Khalid RAMLI Directeur de la coopération internationale Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)</p>	
	<p>ONLINE PARTICIPATION</p>	
	<p>6. Mme Malak BENSEGHIR Cheffe de projet Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)</p>	
	<p>ONLINE PARTICIPATION</p>	
	<p>INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES</p>	<p>Mr Emerick LOVASZ Fight Against Cybercrime and Child Sexual Abuse Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission</p>
	<p>INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES</p>	<p>Mr Emerick LOVASZ Fight Against Cybercrime and Child Sexual Abuse Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission</p>

COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE	Ms Sevinj FATALIYEVA Chairperson of the Sub-Committee on Children Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development ONLINE PARTICIPATION
---	--

OBSERVERS / OBSERVATEURS

THE BRAVE MOVEMENT	1. Mr Matthew McVARISH Co-Founder 2. Ms Jessica AIREY Europe Campaign Manager
ECPAT INTERNATIONAL	1. Ms Andrea VARRELLA Research and Child Rights Monitoring Manager ONLINE PARTICIPATION 2. Ms Isaline WITORSKI Regional Coordinator for the EU ONLINE PARTICIPATION
GLOBAL PARTNERSHIP TO END VIOLENCE AGAINST CHILDREN (EVAC)	Ms Serena TOMMASINO Safe Online Specialist ONLINE PARTICIPATION
"HOPE FOR CHILDREN" CRC Policy Center Cyprus	Ms Katerina MELISSARI Child Protection Coordinator Apologised / Excusée
INHOPE (International Association of Internet Hotlines)	Ms Dushica NAUMOVSKA Chief Operating Officer ONLINE PARTICIPATION
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF YOUTH AND FAMILY JUDGES AND MAGISTRATES (IAYFJM) / ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE (AIMJF)	M. Daniel PICAL Magistrat honoraire représentant l'AIMJF auprès du Conseil de l'Europe Apologised / Excusé
INTERNET WATCH FOUNDATION (IWF)	Mr Michael TUNKS Head of Policy and Public Affairs ONLINE PARTICIPATION

MISSING CHILDREN EUROPE	Ms Theresa RYAN-ROUGER Senior Project Officer & Focal Point on Sexual Abuse
SAVE THE CHILDREN INTERNATIONAL	Ms Tiina-Maria LEVAMO Senior Child Rights and Advocacy Advisor Save the Children Finland ONLINE PARTICIPATION
WePROTECT Global Alliance	Mr Iain DRENNAN Executive Director

SPEAKERS / INTERVENANTS

Independent experts	1. Ms Caroline TAYLOR Independent expert for the Council of Europe 2. Ms Sophie OTIENDE Independent expert for the Council of Europe ONLINE PARTICIPATION
The Brave Movement	Ms Mié KOHIYAMAN Co-chair of the #Bravemovement Europe working group Co-founder of @BeBraveFrance
ECPAT Sweden	1. Ms Madelaine FORSBERG Counsellor ONLINE PARTICIPATION 2. Mr Mamadou DIALLO Counsellor ONLINE PARTICIPATION
Global Collaborative	1. Ms Jennifer WORTHAM Co-founder ONLINE PARTICIPATION 2. Ms Sara DEKKER-ALAOUI Co-founder and Vice-chairman ONLINE PARTICIPATION

<p>Independent Commission on incest and sexual violence against children (CIIVISE) / Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE), France</p>	<p>1. M. Edouard DURAND Co-Président de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Mme Nathalie MATHIEU Co-Présidente de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants</p> <p>3. M. Arnaud GALLAIS Membre de la CIIVISE</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
<p>Independent Commissioner for Child Sexual Abuse Issues and Survivors Advisory Board</p>	<p>1. Ms Kerstin CLAUS Independent Commissioner</p> <p>2. Ms Wibke MÜLLER Independent Commissioner's Survivors Board (online)</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
<p>Independent Inquiry into Child Sexual Abuse, Victims and Survivors Consultative Panel</p>	<p>1. Ms Chris TUCK Victims and Survivors Consultative Panel</p> <p>2. Ms Fay MAXTED Victims and Survivors Consultative Panel</p>

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

<p>Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable</p>	<p>Ms Jannick DEVAUX Secretary to the Committee / <i>Secrétaire de la commission</i></p>
--	---

DGII: Directorate General of Democracy and Human Dignity / DGII : Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine

Directorate of Anti-discrimination / Direction de l'anti-discrimination

Children's Rights and Sport Values Department / Service des Droits des Enfants et des Valeurs du Sport

<p>Children's Rights Division / Division des droits des enfants</p>	<p>Ms Regína JENSDÓTTIR Head of Division / <i>Cheffe de Division</i></p>
--	---

Children's Rights Division - Cooperation projects / <i>Division des droits des enfants - Projets de coopération</i>	Ms Zaruhi GASPARYAN Head of Cooperation Projects Unit / <i>Cheffe de l'Unité des projets de coopération</i>
Children's Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / <i>Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote</i>	Ms Gioia SCAPPUCCI Executive Secretary to the Lanzarote Committee / <i>Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote</i>
	Ms Ekaterina MALAREVA Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>
	Ms Naomi TREWINNARD Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>
	Ms Ana GUERREIRO Apologised / Excusée Policy Advisor / <i>Conseillère en politiques</i>
	Ms Faustine LABBADI Assistant Lawyer / <i>Juriste assistante</i>
	Ms Corinne CHRISTOPHEL Assistant to the Lanzarote Committee / <i>Assistante du Comité de Lanzarote</i>
	Ms Begüm SIMSEK Assistant / <i>Assistante</i>

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms Sara WEBSTER (Head of Team)

Ms Morgane LAMOTHE

Ms Pascale MICHLIN (29+30 Nov. only)

Annex III

Calendrier de 3e cycle de suivi sur le cercle de confiance – les cadres juridiques

Réunion	41 ^e réunion (13-15/02/2024)	42 ^e réunion (11-13/06/2024)	43 ^e réunion (12-15/11/2024)	44 ^e réunion (2025)
Questions & thèmes	Questions 1-6 et 10 <ul style="list-style-type: none"> • Notions principales (Q1) • Âge des victimes (Q2) • Champ d'application de l'infraction (Q3 and 4) • Poursuites d'office ex-officio (Q5) • Mesures applicables aux enfants qui commettent des infractions sexuelles et aux enfants ayant des comportements sexuels à risque et préjudiciables (Q6) • Garanties de protection pour les personnes signalant des soupçons d'infractions (Q10) 	Questions 7-9, 11- 12 and 17-18 <ul style="list-style-type: none"> • Droits des enfants victimes à une protection et droits parentaux (Q7, 8, and 9) • Assistance aux tiers (Q11 and 12) • Soutien aux enfants victimes lors des enquêtes et des procédures judiciaires (Q17 and 18) 	Questions 13-16, and 19-20 <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des auteurs d'infractions (Q13) • Mesures applicables aux professionnels et aux personnes morales (Q14) • Représentants spéciaux (Q15 and 16) • Enquête (Q19) • Procédures judiciaires (Q20) 	Examen du projet de rapport intégral
Rapporteurs	Q1: Jana LOVŠIN Q2: Anna DOSZPOTH Q3: Anna DOSZPOTH Q4: Theresa RYAN-ROUGER Q5: Maria José CASTELLO-BRANCO Q6: Maria José CASTELLO-BRANCO Q10: Lorna MUSCAT	Q7: Q8: Q9: Q11: Q12: Q17: Q18:	Q13: Q14: Q15: Q16: Q19: Q20:	